

On n'est pas des pions !!!



AESH et AED en grève et en AG le 16 janvier soutenu.e.s par CGT Educ Action, FSU et Sud Éducation

À cause du temps partiel imposé par le ministère, les **AESH** sont payés.e.s en dessous du seuil de pauvreté. Ils-elles travaillent sur 5 jours, ce qui leur rend très difficile l'accès à un second emploi pour « joindre les deux bouts. »

Les **AED** travaillent 41h par semaine (1 607h annuelles) pour un salaire de 1 440 euros net. Pour atteindre le SMIC, une indemnité de 6 cts brut mensuelle leur est versée ! Et les AED qui ont obtenu un CDI n'ont toujours pas de grille de salaire deux ans plus tard. »

Pour les **AED** et **AESH** l'offre de formation qualifiante est quasiment inexistante ou difficilement accessible.

- AESH : « je me suis inscrite à une formation sur les outils numériques en vue de mieux accompagner des élèves dyslexiques, et je n'ai jamais été contactée par la suite ! »

- AED : « Quand on débute dans la fonction d'AED, on n'a qu'une seule journée de formation, qui ne suffit pas, surtout quand elle arrive en janvier ! En l'absence de formation institutionnelle, on doit donc se former sur le tas avec les collègues plus expérimenté-es, ce qui les surcharge. »

« On n'est pas des couteaux suisses ! »

A cause de la mutualisation, les **AESH** sont souvent appelés-es à intervenir sur plusieurs établissements d'un jour à l'autre, dans le 1^{er} et le 2nd degré, de la maternelle au BTS, avec des élèves présentant des troubles très variés. « On ne prend en compte ni nos compétences ni notre expérience, on nous envoie juste boucher des trous ! »

Les **AED** sont souvent appelés-es sur des tâches hors de leurs missions définies, au détriment des élèves en permanence par exemple, au gré des urgences : « on nous avait demandé de remplacer une infirmière pour des dépistages covid, et encore aujourd'hui pour l'accueil en vie scolaire des élèves malades quand l'infirmière est absente. »

Nous, AED et AESH réunis-es en AG, refusons la dégradation de nos conditions de travail, la précarité de nos contrats et nos salaires indignes, au détriment de la qualité d'accueil et de prise en charge des élèves.

Nous revendiquons une revalorisation et une meilleure reconnaissance de nos métiers : des salaires aux conditions de travail et à la formation.

(AED : assistant-es d'éducation / AESH, accompagnant-es des élèves en situation de handicap)